



Cette FDS concerne la Scapa 65

1 - Identification du produit et de la société

NOM du PRODUIT :	Scapa 65 Résine
FOURNISSEUR :	Fabricant :
Nom :	SCAPA France S.A.S
Adresse :	9-11 rue Edouard Branly – B.P. 126 26001 VALENCE CEDEX – France
Téléphone :	+33 (0)4.75.44.80.00
Télécopie :	+33 (0)4.75.81.24.47
APPEL D'URGENCE :	+33 (0)4.75.44.80.00 et 0(4) 45.44.80.12

2 - Composition/informations sur les composants

PREPARATION :	La résine et son durcisseur sont conditionnés ensemble dans un bissac (200 à 500 g environ) ou dans un seau.
Nature chimique :	Résine : (huile de ricin) - Polybutadiène diol –Ester méthylique d'huile de ricin
Composants présentant un danger :	Triéthylène diamine (0.05 à 0.3 %) : CAS 280-57-9 Zéolithes (0.5 à 1,5%) : CAS 1318-02-01 CAS N° 64742-52-5 EINECS N° 265- 155 -0 Phrase R : R 36 - 38 Phrase S : S 23 – 26 - 28 – 37 – 39

3 – Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS :	
Effets néfastes sur la santé :	<u>Xi (Irritant)</u> <u>Contact avec la peau</u> : Irritant <u>Contact avec les yeux</u> : Irritant
Principaux symptômes :	
Autres données :	
Effets sur l'environnement :	Il n' a pas été fait de test écotoxicologique avec la préparation
Dangers physiques et chimiques :	Non classé inflammable mais peut brûler.
Risques spécifiques :	Ce produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les dispositions de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE.

4 – Premiers secours

Inhalation :	Retirer le sujet de la zone contaminée Consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Laver à l'eau savonneuse. Rincer à l'eau.
Contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. CONSULTER UN OPHTALMOLOGUE.
Ingestion :	Téléphoner immédiatement au centre antipoison de l'HOPITAL F. VIDAL. Tél : (33).01.40.37.04.04 Ne pas provoquer de vomissements sans l'accord du médecin.

5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :	Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre.
Dangers spécifiques :	Non classé inflammable, mais peut brûler. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.
Méthodes particulières d'intervention :	
Protection des intervenants :	

6 – Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre) pour élimination selon la réglementation.
Méthodes de nettoyage :	Absorber avec des produits granuleux, car le produit est glissant



7 – Manipulation et stockage

MANIPULATION :	Porter des gants et des lunettes.
STOCKAGE :	
Mesures techniques :	Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.
Conditions de stockage :	Stocker à l'abri des intempéries et à une température inférieure à +40 °C. A l'abri de l'humidité.
Matières incompatibles :	
Conditions d'emballage :	Conserver le produit dans son emballage d'origine.
Matériaux d'emballage :	
	Recommandés :

8 – Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique :	Ne pas fumer, ni boire pendant l'utilisation. Se laver les mains après. Veiller à une bonne ventilation si le local est exigü.
Equipements de protection individuelle :	Gants de protection. Lunettes

9 – Propriétés physiques et chimiques

ASPECT :	
Etat physique :	Liquide. Viscosité (25°C) : 600 mPas.
Forme :	Liquide
Couleur :	bleutée
Odeur :	Sui generis
pH :	Neutre
Température de décomposition :	Stable. Se décompose à haute température, au delà de 200 °C
Caractéristiques d'inflammabilité :	Point d'éclair : ≥ 100 °C.
Propriétés comburantes :	
Densité à 25 °C	0.90
Solubilité :	Dans l'eau : Insoluble Dans les solvants organiques :

10 – Stabilité et réactivité

Stabilité :	Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.
Réactions dangereuses :	Absence de réaction dangereuse
Produits de décomposition dangereux :	Gaz carbonique, Oxyde de carbone si la combustion est incomplète.

11 – Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 – Informations écologiques

MOBILITE :	Il n'a pas été fait de test écologique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
DEGRADABILITE :	
BIODEGRADABILITE :	
BIOACCUMULATION :	
ECOTOXICITE :	

13 – Considérations relatives à l'élimination

DECHETS DES RESIDUS :	
Destruction/élimination :	Le produit non polymérisé : dans une installation agréée de traitement des déchets.
EMBALLAGES SOUILLES :	
Décontamination/nettoyage :	
Destruction/élimination :	



REMARQUE :

14 – Informations relatives au transport.

Aucune classification que ce soit par terre, air ou mer.

*Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport.***15 – Informations réglementaires**

Directives 88/379 CEE du 07/06/88. Composants conformes à l'EINECS.

Annexe I suivant la directive 67/548/EEC :

Classe de danger : **Xi** (irritant)Phrase **R** :

- Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires (R36/38).

Phrase **S** :

- Ne pas respirer les vapeurs (S23).
- Après contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26).
- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau (S28).
- Porter des gants appropriés, et un appareil de protection des yeux/du visage (S37/39).

Autres phrases : NA

16 - Autres informations

Types d'utilisations :

Recommandées :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.